

Rapport d'activité 2023  
(au 31 12 2023)



## **PROPOS INTRODUCTIFS**

L'Union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes d'Ile de France (URPS CD IDF) rassemble 5 659 chirurgiens-dentistes franciliens exerçant à titre libéral auxquels s'ajoutent 1 265 professionnels ayant un exercice mixte (libéral/salarié), soit un total de 6 924 chirurgiens-dentistes.

Installée depuis près de 10 ans, l'URPS CD IDF s'est jusqu'à présent fortement impliquée dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

En 2023 nous avons multiplié nos actions à destination des chirurgiens-dentistes.

- Une communication accrue destinée à relayer des informations de santé publique, à faire connaître les travaux et les actions de l'URPS CD IDF, à partager des informations professionnelles ;
- Un programme de formation enrichi et soutenu (éco-reponsabilité, gestes de premier secours, radioprotection...);
- Une sensibilisation des pouvoirs publics sur certaines problématiques rencontrées par les professionnels (agressions, poids des charges administratives dans les cabinets libéraux au détriment du soin...);
- Des actions pour améliorer l'offre de soins et encourager/faciliter/maintenir l'installation en libéral dans tous les territoires de la région francilienne (conseils sur la création et le fonctionnement des cabinets, gestion des agressions...).

Les patients sont parallèlement restés au cœur de nos préoccupations.

D'une part, nous encourageons la mise en place de la permanence des soins. D'autres part les populations les plus fragiles et les plus précaires font l'objet de toutes notre attention. Pour ce faire, notre URPS a développé un espace des soins dans ses locaux. Les modalités de son exploitation ont été étudiées avec les plus grandes précautions. L'utilisation de cet espace devrait prochainement placer l'URPS CD IDF parmi les acteurs de l'accès aux soins, notamment au profit des personnes handicapées et plus largement dans le cadre de la permanence des soins.

L'URPS CD IDF est composée de femmes et d'hommes engagés, volontaires, motivés et impliqués dans la conduite de ces projets. Cette richesse humaine contribue à créer, imaginer, concevoir des projets utiles pour la profession et pour la santé bucco-dentaire des franciliens. La structure de l'URPS constitue quant à elle un outil d'une incroyable agilité pour porter des projets destinés à interagir sur l'offre de soins régionale, qu'il s'agisse de projets à court terme, à moyen, voire à long terme.

## **DES FEMMES ET DES HOMMES**

L'URPS des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, par suite des dernières élections de 2021, est composée de 24 membres élus, chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés, répartis sur l'ensemble de la région francilienne au titre de l'activité principale.

L'URPS CD IDF est composée d'un bureau, émanation de son Assemblée générale. Le 21 décembre 2023, le président et le trésorier adjoint ont démissionné de leurs fonctions, ce qui a donné lieu à une nouvelle élection.

Composition du bureau :

Docteur Fabienne ROBICHON, Présidente de l'URPS

Docteur Nicolas GOOSSENS Vice-Président de l'URPS

Docteur Laurent PINTO Vice-Président de l'URPS

Docteur Laurence PEREIRA Secrétaire Générale de l'URPS

Docteur Matthieu DELBOS Secrétaire Général de l'URPS

Docteur Georges NOACHOVITCH Trésorier de l'URPS

Docteur Nadia ABARQI Trésorière Adjointe de l'URPS

#### Membres de l'Assemblée générale :

Docteur Samia AMARA

Docteur Marie-Christine BARBOTIN-SEIGNER

Docteur Violette BERE

Docteur Matthieu DELBOS

Docteur Gilles DEMOLON

Docteur Déborah ELSTEIN

Docteur Xavier DIAZ

Docteur Petra FATON

Docteur Muriel FORESTI-WAGNER

Docteur Nicolas GIRARD

Docteur Alexandra KERNER

Docteur Yann LAINE

Docteur Rémi LAVASTE

Docteur Thomas-Olivier MCDONALD

Docteur Florian MOINET

Docteur Philippe RIBET

Docteur Sydney SARFATI

#### Collaborateur salarié

Kévin COSTECALDE, chef de projet.

### **L'ACTIVITE DE L'URPS EN 2023**

A titre liminaire, notons que l'URPS CD IDF a, au même titre que d'autres URPS, fait l'objet d'un contrôle par la Cour des comptes qui s'est étalé sur plusieurs semaines. Ce contrôle a fait l'objet d'un rapport rendu public le 5 février 2024.

L'URPS CD IDF a alors pris connaissance avec la plus grande attention des recommandations formulées par la Cour des comptes. Elle s'appuiera sur les travaux des magistrats pour améliorer son fonctionnement et la réalisation de ses missions.

## **LES FORMATIONS**

### **Formation à la radioprotection**

La formation en radioprotection a pour objectif une actualisation des compétences des professionnels en radioprotection. L'achèvement de cette formation donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétence en radioprotection, qui a une validité de 10 ans.

### **Formation AFGSU : Gestes et soins d'urgence de niveau 2**

Cette formation a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en utilisant des techniques non invasives dans l'attente des secours. La mise à jour de cette formation est nécessaire tous les 4 ans pour conserver la validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Au 31 décembre 2023, l'URPS CD IDF a organisé 14 sessions de formation AFGSU 2.

### **Formation hypnose-relaxation**

Cette formation vise à former les professionnels de l'odontologie à des techniques hypnotiques efficaces dans le cadre de la médecine bucco-dentaire et la chirurgie orale. Ces techniques permettent d'agir sur la douleur, l'anxiété et les phobies des patients lors des soins. Elles améliorent par ailleurs la relation avec le patient.

### **Formation Écoresponsabilité**

L'URPS a organisé en 2023 dans ses locaux deux demi-journées de formation d'initiation à l'écoresponsabilité au cabinet.

Une première formation généraliste dont l'objectif est d'identifier les risques environnementaux causés par l'activité du cabinet dentaire et d'appliquer des mesures de diminution des risques environnementaux dans sa pratique dans une dynamique de co-bénéfices santé-environnement.

Une seconde formation plus spécialisée dont l'objectif est d'aider à appréhender les risques chimiques présents au sein du cabinet dentaire et les connaissances actuelles sur les perturbateurs endocriniens.

## **L'ORGANISATION DE CONFERENCES-DEBATS**

### **Conférence du Dr. Xavier BONDIL : L'Avenir des Cabinets Dentaires Libéraux et des Centres de Santé Dentaire (16 mars 2023)**

La conférence, présentée par le docteur Xavier BONDIL, expert renommé dans le domaine, a mis en lumière les nuances entre les cabinets dentaires libéraux et les centres de santé dentaire, tout en explorant les différences entre l'exercice salarié et libéral.

La conférence a été présentée autour des thèmes suivants :

Approches inédites, images reçues et réalités, similitudes et différences

Les néo-centres : chronique d'une prédation normative

Analyse systémique des centres commerciaux de santé

« Pourquoi les scandales sanitaires vont continuer »

Un Événement Incontournable pour les Professionnels de la santé orale

### **Conférence « Réflexions sur la Nutrition en Odontologie » (13 novembre 2023)**

Conférence animée par Le docteur Jean-Pierre ATTAL, MCU-PH en Biomatériaux à l'UFR d'Odontologie de l'Université Paris Cité, et la professeure Elisabeth DURSUN, PU-PH en Odontologie Pédiatrique.

Les discussions ont porté sur les liens entre la nutrition et la santé bucco-dentaire, les meilleures pratiques pour prévenir les maladies, et les implications pour la pratique clinique.

### **Conférence sur la parodontite, 6e complication du Diabète (14 novembre 2023)**

La conférence, intitulée « La parodontite, 6e complication du Diabète », a été présentée par le Professeur Marjolaine GOSSET, éminente spécialiste en Parodontologie à l'Université de Paris et à l'AP-HP qui a partagé ses connaissances approfondies sur la relation entre la parodontite et le diabète, mettant en lumière l'importance d'une prise en charge précoce et efficace.

## **ACTIONS VISANT A FACILITER L'INTEGRATION DES ETUDIANTS**

### **"Adopte un dentiste", la plateforme qui met en contact libéraux et étudiants**

À la fin mai 2023, nous avons relancé la plateforme Internet « Adopte un dentiste » qui met en relation professionnels libéraux et étudiants en odontologie pour des jobs d'été en cabinet.

Ce dispositif a pour objectif de simplifier la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi saisonniers pour les étudiants. Cette plateforme crée un lien direct entre les étudiants et les praticiens en cabinet via un système d'annonces/formulaires de contact.

Le communiqué de presse annonçant l'initiative de l'URPS CD IDF a été repris dans plusieurs médias de la profession tel que *Dynamique Dentaire*, *Dentalespace*, *Le Fil Dentaire*, *Dentaire365* ou *l'Information Dentaire*.

### **Rencontre avec les étudiants de 6e année**

Afin de faire connaître l'activité libérale, l'URPS CD IDF est allée directement à la rencontre des étudiants de 6e année de l'université d'odontologie Paris Cité.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec l'association étudiante des T1 et de leur présenter l'exercice libéral lors de leurs Journées Odontologiques Paris Cité (JOPC) qui se sont tenues les 10 et 11 juin 2023.

### **Mise en place d'un questionnaire à destination des étudiants de 6e année**

Un questionnaire pour mieux connaître les intentions des étudiants.

Il s'agit d'une enquête menée auprès de 100 étudiants en 6e année à la Faculté d'Odontologie d'Ile-de-France.

L'enquête est de type numérique, avec un lien internet et un QR-code envoyés par mails aux étudiants et affichés au point d'information de la Faculté. La passation de l'enquête est réalisée par l'URPS CD d'Ile-de-France et la Faculté d'Odontologie.

Les résultats de l'enquête sont ensuite analysés et croisés avec les résultats issus du rapport d'étude sur la démographie des chirurgiens-dentistes libéraux en région Ile-de-France.

## **ENCOURAGER, FACILITER ET MAINTENIR L'INSTALLATION LIBERALE**

### **Journée consacrée aux violence et incivilités dans les cabinets dentaires**

Le 21 septembre 2023, l'URPS CD IDF organisait une journée entière dédiée aux violences contre les soignants.

La matinée était consacrée à un moment d'information et d'échanges en présence de Madame Agnès FIRMIN LE BODO, alors Ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, du Docteur Jean-Christophe MASSERON président de SOS Médecins France et de monsieur David SENAT, avocat général près la cour d'appel de Versailles.

Dans la seconde partie de la matinée, une table ronde composée de députés a permis un échange entre plusieurs parlementaires sur la question visant à savoir s'il faut-il aller plus loin pour protéger les professionnels de santé ?

Enfin, l'après-midi était tourné vers les chirurgiens-dentistes avec l'organisation d'une formation sur la gestion des conflits afin de leur apprendre à gérer une personne agressive, désamorcer l'agressivité par la communication non violente, acquérir les premiers gestes et postures d'auto-défense afin de se prémunir et de protéger les autres...

### **Atelier « Quelle est la structure professionnelle la plus adaptée à votre exercice ? » (14 décembre 2023)**

Cet atelier consacré au thème « Quelle est la structure professionnelle la plus adaptée à votre exercice ? » était organisé, toute la journée, en présence d'un avocat spécialisé en droit fiscal et d'une juriste spécialisée en droit des sociétés.

Il avait pour objectif d'aider les professionnels à prendre les bonnes décisions et à les accompagner/les soulager dans le traitement des aspects organisationnels et juridiques complexes pour plus de sérénité dans leur exercice quotidien.

### **Participation aux permanences locales d'aides à l'installation (PLAI)**

Face aux nombreux questionnements que peut susciter l'installation d'un cabinet dentaire, l'URPS CD IDF via l'Association Inter URPS Francilienne (AIUF), accompagne les projets d'installations des chirurgiens-dentistes, quel que soit leur degré d'avancement.

En lien avec les délégations départementales de l'ARS Ile-de-France, les CPAM franciliennes, et les Ordres professionnels, nous organisons avec l'AIUF chaque mois des permanences d'aide à l'installation dans les 8 départements de la région.

Ces permanences ont été l'occasion d'informer les professionnels de santé sur les évolutions que connaît aujourd'hui l'exercice libéral, notamment en matière de coordination et d'exercice regroupé (Maisons de santé pluriprofessionnelles dans et « hors les murs », Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, etc.).

## **ACTIVITE LOCATIVE**

L'URPS loue une partie de ses locaux à titre permanent (bail) ou ponctuel. Bénéficient ainsi d'un bail de location au sein de la maison des chirurgiens-dentistes libéraux d'Ile de France l'association Rhapsodif, l'association SPS et le Conseil régional de l'Ordre pour l'organisation de la perméance de soins.

## **QUELLES PERSPECTIVES POUR 2024**

Le succès d'audience rencontré par la plupart des formations organisées en 2023 incite à les reconduire tout au long de l'année 2024.

De nouveaux thèmes de formation seront offerts. L'URPS CD IDF proposera des sessions destinées à continuer à accompagner les professionnels dans leur installation et le fonctionnement de leurs cabinets. Ils doivent être soulagés autant que possibles pour se concentrer pleinement aux soins. Débarrassés, ou pour le moins allégés de préoccupations administratives et organisationnelles, ils n'en seront que plus épanouis dans l'exercice de leur art.

L'art dentaire, et la santé bucco-dentaire, resteront cette année encore un enjeu de l'action de l'URPS CD IDF. Nous allons ainsi renforcer notre action en matière de prévention du diabète (et notamment sur les pathologies connexes au diabète dont les parodontopathies). Nous allons agir sur les thèmes de la pédodontie, de l'apnée du sommeil, de la dénutrition...

Enfin, l'accès aux soins sera au cœur de notre action puisque nous aspirons à ce que l'année 2024 voit éclore une réflexion engagée depuis plusieurs années sur la création, au sein de nos locaux, d'un espace de soins.

L'expérience acquise ces dernières années, une meilleure connaissance de nos professionnels, un développement de notre masse salariale vont concourir à faire de l'année 2024 une année riche pour la santé bucco-dentaire francilienne.

## **BILAN FINANCIER**

En application de l'article R. 4031-4 du code de la santé publique (CSP), la Contribution aux Unions régionales des professionnels de santé (Curps) est recouvrée par le réseau des Urssaf et centralisée par l'Urssaf caisse nationale, qui en assure la répartition et le reversement aux URPS.

Conformément à l'article R. 4031-45 du CSP, pour les unions régionales dont les représentants sont élus, la répartition des sommes collectées est effectuée comme suit :

25 % sont répartis à parts égales entre toutes les unions regroupant la même profession ;

75 % sont répartis entre les unions regroupant la même profession, par arrêté du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la sécurité sociale, au prorata du nombre de leurs électeurs constaté lors de l'élection intervenue en 2021.

Ce même article prévoit que le versement intervient au plus tard le 15 août suivant la date d'exigibilité de la contribution annuelle, fixée au 15 mai pour l'année en cours. Il correspond ainsi aux encaissements constatés par les organismes de recouvrement entre le 1er juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours, nets des frais de gestion prévus par les textes (0,5 %).

Nous avons reçu notre contribution aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS). Les sommes à reverser, constatées du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, s'élèvent à **1 109 226,70€**. Elles se décomposent comme suit :

Montant total des encaissements de CURPS constatés du 01/06/2021 au 31/05/2022 pour notre profession à répartir : **7 208 185,34€**

Répartition au bénéfice de l'URPS des chirurgiens-dentistes d'Île de France : **1 098 720,30€**

Frais de gestion (0,50%) : 5 493,60€

Montant net reversé à l'URPS des chirurgiens-dentistes d'Île de France : **1 093 226,70€**

### **Rapport financier 2023 : Situation au 31 décembre 2023**

**Crédit compte courant : 2 392 071,75€**

**Livret épargne : 85 489,22€**

#### **Mouvements bancaires en 2023 :**

**Colonne CREDIT : 2 890 066,52€**

**Colonne DEPENSE : 497 994,77€**

**SOLDE compte courant au 31/12/2022 : 1 742 948,72€**

Le bilan se trouve en annexe.